



**COMPTE - RENDU DE LA  
SEANCE DU  
Jeudi 24 juillet 2014  
à 20h30**

**Membres présents** : ALVERGNAS Jean-Marc, BESSON Guy, CLOYE Jérémy, DEPIERRE Catherine, ECLERCY Jean-Paul, FAURE Pierre-Paul, FAYOLLE Christian, GARNIER Philippe, GRAEL Richard, JOASSARD Patrice, LATOUR Marie-Claude, LUCIEN Martine, PROTIERE Fabien, VENET Anne-Marie  
**Membres excusés** : FAURE Ludovic  
**Secrétaire de séance** : LUCIEN Martine

**DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU POUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES DANS LE CADRE DE L'ECO-QUARTIER.**

Monsieur le Maire explique qu'en 2013 la commune avait fait une demande de subvention à l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, dans le cadre d'un appel à projets sur « la réduction de la pollution pluviale dans les systèmes d'assainissement ». La demande de la commune avait été rejetée celle-ci ne correspondant pas tout à fait au cadrage de l'appel à projet. En 2014 l'agence de l'eau lance un nouvel appel à projet intitulé « Promouvoir l'eau, rétention à la source ».

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a le souci de la gestion des eaux pluviales, de limiter les ruissellements et leurs conséquences négatives et, de réduire la pollution pluviale de ses lagunes.

Monsieur le Maire et Monsieur Jérémy CLOYE expliquent que le projet éco-quartier prévoit la récupération des eaux pluviales et leur gestion (noue des eaux pluviales, cuve de récupération des eaux pluviales, toit végétalisé). A ce titre, Monsieur le Maire dit que la commune peut prétendre à faire une demande d'aide financière et se fera aider dans la constitution du dossier par le SYRIBT.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de déposer un dossier d'appel à projet 2014 pour l'éco-quartier afin de demander une aide financière à l'agence de l'eau.

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION PASSÉE AVEC L'ASSOCIATION SPORTIVE MEYSARDE**

Monsieur le Maire rappelle le contenu de la convention avec L'ASM, cette convention doit être revotée chaque année afin de réajuster la participation de l'association

aux dépenses de fonctionnement des locaux.

Monsieur le maire propose de fixer pour l'année 2014 le même montant que pour l'année 2013 soit 1 000€. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

**SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE LA CANTINE.**

Tous les éléments n'étant pas encore en possession de la mairie, monsieur le maire décide de reporter ce point à un prochain conseil municipal.

**REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR FRANCE TELECOM**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que chaque année, France télécom paye à la commune une redevance d'occupation du domaine public pour l'occupation des voies communales par leur réseau. Cette année, le montant de cette redevance s'élève à 1 227.55 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de demander cette redevance.

**REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ERDF**

De même que France télécom, chaque année, ERDF s'acquitte d'une redevance d'occupation du domaine public. Cette année, cette redevance s'élève à 195 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**RÉFORME TERRITORIALE ET SES IMPACTS SUR LA COMMUNE.**

Monsieur le Maire explique que suite à la décision de l'Etat de baisser ses dotations aux communes, ces dernières vont être confrontées à des difficultés financières d'une grande gravité.

Monsieur le maire explique que L'AMF propose aux communes de prendre une motion de soutien à l'action de L'AMF afin que l'Etat réexamine sa volonté de baisser ses dotations.

Le conseil municipal accepte à 14 voix et une abstention.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Rectificatif au compte rendu du conseil municipal du 19/06/2014. Le conseil municipal a décidé à 12 voix pour et 2 abstentions d'organiser un feu d'artifice à l'occasion de la 40<sup>ème</sup> fête de la batteuse le 1<sup>er</sup> juillet ; et non pas à l'unanimité comme cela avait pu être indiqué.
- Monsieur Pierre Paul FAURE expose sommairement le compte rendu de la réunion

du SYDER qui s'est tenu le 24/06/2014

- Madame Catherine DEPIERRE donne le nom du nouveau Président du Syndicat Mixte de la zone des Loisirs de HURONGUES il s'agit de Monsieur Georges VINCENT, délégué communautaire de la Communauté de Communes de Forez en Lyonnais.
- Monsieur Patrice JOASSARD expose le compte rendu de la réunion du 15/07/2014 de la commission économie emploi
- Monsieur Patrice JOASSARD explique que les travaux de la maison TURIN avance favorablement. Il remercie chaleureusement au nom de tout le conseil la Société de Chasse pour sa participation active aux travaux de rénovations.
- La distribution du bulletin aura lieu du vendredi 22 août au dimanche 24 août.

Philippe GARNIER  
Maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 18 septembre à 20h30.

